



COMMUNE  
DE  
RAMATUELLE

☎ 04 98 12 66 66

Fax 04 94 79 26 33

E-mail : [info@mairie-ramatuelle.fr](mailto:info@mairie-ramatuelle.fr)

[www.mairie-ramatuelle.fr](http://www.mairie-ramatuelle.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Ramatuelle, le - 2 AOÛT 2021

Le Maire de Ramatuelle

à

Monsieur Vincent MORISSE  
Président de la Communauté de communes du golfe  
de St-Tropez  
Maire de Ste-Maxime  
Hôtel de Ville  
83120 SAINTE-MAXIME

N°183/2021 CAB. GM/LG

**Objet : Régulation du trafic des hélicoptères**

**P.J. :**

- Lettre au sous-préfet datée du 22 avril 2021
- Lettre au président de la communauté de communes datée du 26 avril 2021
- Copie de l'ordonnance du 23 juillet 2021
- Copie de la lettre au ministre datée du 30 juillet 2021
- Amendement au projet de loi « *Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification* »

*Affaire suivie par le Chef de Cabinet*

Monsieur le Président,

Par une ordonnance du 23 juillet 2021, le juge des référés du tribunal administratif de Toulon a suspendu les arrêtés préfectoraux des 25 juin et 9 juillet 2021 répartissant les hélisurfaces commerciales et encadrant l'utilisation des hélisurfaces privées sur le territoire des communes de Cogolin, Grimaud, Gassin, St-Tropez et Ramatuelle.

Ce même 23 juillet 2021, vers 11h00 du matin, un hélicoptère a survolé la plage de Pampelonne en rase-motte au niveau de l'hélisurface commerciale du karting, ce qui a arraché trois parasols emportés dans les airs et violemment retombés parmi les baigneurs présents sur la plage, profondément effrayés.

Cette anecdote ne peut que renforcer ma détermination à obtenir enfin une desserte raisonnable, c'est-à-dire sûre, respectueuse du droit de nos populations à vivre dans un environnement sain, et responsable au regard des obligations qui incombent à l'État en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer lors du dernier bureau communautaire, et comme j'avais eu à cœur de l'expliquer le 20 avril 2021 lors de la réunion organisée par le sous-préfet et la Communauté de communes sur la problématique « *Desserte héliportée* » de notre bassin de vie, la croissance continue du nombre de mouvements et de survols infligée au territoire de Ramatuelle est devenue inacceptable. C'est ce que dès le 22 avril j'avais confirmé par lettre.

Puisque *le juge a lui-même relevé d'office l'incompétence du préfet* pour réguler l'usage des hélisurfaces, j'ai saisi le ministre en charge de la Transition écologique et des transports, qui aurait dû être alerté depuis déjà bien des années par le représentant de l'Etat dans le département.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'ordonnance du 23 juillet 2021, et de ma lettre au ministre qui en est la conséquence.

Sur le fond, il me semble qu'une solution durable devrait être en concordance avec les dispositions du schéma de cohérence territoriale et la vocation de nos différents territoires. Mais une telle solution devrait, tout autant, être acceptable par nos populations, ce qui suppose un certain nombre de conditions.

Tout d'abord, une décroissance du nombre de mouvements est à organiser. Contrairement à ce qui a pu être affirmé, la contribution des *hélisturfaces commerciales* à notre économie, et plus particulièrement à l'économie de la plage de Pampelonne, ne peut être considérée comme déterminante : chaque jour, les établissements de plage accueillent aux alentours de 9000 usagers, population sans commune mesure avec la capacité des hélicoptères. A l'inverse, l'usage immodéré des hélisturfaces, bien que favorable à la recherche depuis des années d'un chiffre d'affaires toujours croissant par les compagnies aériennes, représente non seulement une menace pour la santé de nos concitoyens, mais aussi une dégradation de l'attractivité de notre territoire - notamment pour les propriétaires de résidences secondaires qui sont la part la plus robuste et la moins volatile de notre économie. La clientèle « *bling – bling* », peu éduquée et très bruyante, bien que fortunée et dépensière, correspond par contre à un style de tourisme que nous ne cherchons pas à privilégier je pense.

Ensuite, il me semble que c'est bien aux communes regroupées au sein de la Communauté de communes qu'il appartient de maîtriser la desserte héliportée de notre bassin de vie. Depuis des années malheureusement il est en effet manifeste que la souffrance infligée à nos concitoyens importe peu aux décideurs lorsqu'ils en sont éloignés. Et de fait, il est difficile d'imaginer ce que subissent les habitants de Ramatuelle chaque été, dont les simples statistiques ne rendent pas compte. Mais je suis persuadé qu'entre communes du front de mer et de l'intérieur la solidarité prévaudra dans cette circonstance comme elle a prévalu par le passé pour bien d'autres problématiques.

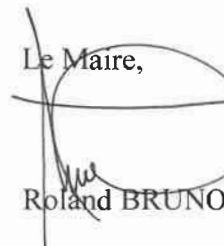
C'est pourquoi j'ai suggéré que soit étudié au Parlement un amendement au projet de loi « *Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification* » adopté par le Sénat le 7 juillet dernier et dont vous trouverez également sous ce pli une copie.

C'est dans cette perspective d'une coopération bienveillante au service de nos populations et de toutes nos communes que j'ai souhaité porter ces éléments de réflexion à votre appréciation.

Je demeure naturellement à l'écoute de toute observation et suggestion de votre part sur ces sujets.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*très cordialement,*

Le Maire,  
  
Roland BRUNO

